

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

### Réunion du 23 mai 2011

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil  
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de  
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –  
53014 LAVAL CEDEX)*

Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le **23 mai 2011** :  
**<http://www.lamayenne.fr>**

La Commission permanente s'est réunie le **23 mai 2011**, à partir de **10 h 30**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence, de Jean ARTHUIS, Président du Conseil général.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marc BERNIER, Claude BOITEUX, Nicole BOUILLON, Norbert BOUVET, Jean-Christophe BOYER, Élisabeth DOINEAU, Gérard DUJARRIER, Jean-Pierre DUPUIS, Gilbert DUTERTRE, Roger GUÉDON, Philippe HENRY, Marie-Cécile MORICE, Olivier RICHEFOU.

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Michel ANGOT (délégation de vote à Jean-Christophe BOYER), Daniel LENOIR (délégation de vote à M. Gérard DUJARRIER).

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p><b>Mission 1</b> <b>SOLIDARITÉ – PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme personnes âgées</i></p>	
1	<p>Demande d'aide à l'investissement formulée par l'EHPAD « Les Tilleuls » de LASSAY-LES-CHÂTEAUX pour sa restructuration</p>	4
	<p><b>Mission 2</b> <b>SOLIDARITÉ - ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION</b></p> <p><i>Programme 03 : Programme insertion sociale et professionnelle</i></p>	
1 bis	<p>Subvention globale fonds social européen dispositif 6 « dynamiser le parcours d'insertion des publics en contrat aidé »</p>	4
2	<p>Signature du protocole 2011-2014 du plan local pour l'insertion et l'emploi de LAVAL Agglomération</p>	5
	<p><b>Mission 3</b> <b>DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i></p>	
3	<p>Aménagement de la RD 771 en sortie sud-ouest de LAVAL – Section RD 910 « la Machenottière » - Participation financière de LAVAL Agglomération</p>	6
4	<p>RD 31 - Axe LAVAL / ERNÉE - Mise à 2x2 voies de "la Croix du Bouquet" au créneau du "Bourg Moreau" - Acquisition foncière - Commune de CHAILLAND</p>	6
5	<p>Routes départementales et autres éléments du patrimoine (bâtiments, voies vertes, etc.) - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres pour des prestations foncières et topographiques</p>	7
6	<p>Convention relative au versement de fonds de concours par la Communauté de communes de l'ERNÉE et la Commune d'ERNÉE au Département - Contournement routier d'ERNÉE - RD107/RD 31 nord</p>	7
7	<p>Convention relative à l'aménagement de la sortie sud ouest de LAVAL - 1<sup>ère</sup> tranche de travaux - Section RD112/RD910 - dans l'emprise de la RD 771 sur les communes de LAVAL et MONTIGNÉ-LE-BRILLANT</p>	8
7 bis	<p>Contournement ouest de VILLAINES-LA-JUHEL - Rétrocession par la SAFER MAINE Océan au Département d'une propriété mise en réserve foncière sise à 'La Barattière' - Acquisitions foncières</p>	8
	<p><i>Programme 02 : Programme accompagnement du développement local</i></p>	
8	<p>Internet haut débit par voie satellitaire ou hertzienne</p>	8
	<p><b>Mission 4</b> <b>ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES</b></p> <p><i>Programme 02 : Programme déchets et énergie</i></p>	
9	<p>Gestion des déchets ménagers - Communauté de communes du Pays de Loiron</p>	9
10	<p>Aides aux équipements utilisant des énergies renouvelables - Communauté de communes de l'ERNÉE</p>	9
11	<p>Certificats d'économies d'énergie (CEE) du Conseil général de la Mayenne</p>	10
	<p><i>Programme 03 : Programme milieux et paysages</i></p>	
12	<p>Restauration et entretien des cours d'eau</p>	10
	<p><i>Programme 04 : Programme sécurité sanitaire</i></p>	
13	<p>Laboratoire départemental d'analyses : proposition de nouveaux tarifs pour deux prestations à la clientèle</p>	11

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p><b>Mission 5</b> <b>TRANSPORT ET MOBILITÉ</b></p> <p><i>Programme 02 : Programme transport de voyageurs</i></p>	
14	Convention avec LAVAL Agglomération relative aux modalités financières d'occupation du Conseil général à l'espace TUL	12
	<p><b>Mission 6</b> <b>ENSEIGNEMENT</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme collèges</i></p>	
15	Consultation relative à l'achat de fournitures pour les équipes mutualisées	12
	<p><b>Mission 7</b> <b>ÉCONOMIE ET EMPLOI</b></p> <p><i>Programme 02 : Programme accueil et accompagnement des entreprises</i></p>	
16	Commerce et artisanat en milieu rural	13
17	Immobilier d'entreprise	14
	<p><i>Programme 03 : Programme tourisme</i></p>	
18	Tourisme	15
	<p><b>Mission 8</b> <b>CULTURE ET PATRIMOINE</b></p> <p><i>Programme 02 : Programme patrimoine</i></p>	
19	Participation aux fêtes médiévales de SAINTE-SUZANNE : modification des heures d'ouverture et de fermeture du site	16
20	Avenant à la convention relative à l'accueil de la section médiévale du musée archéologique départemental dans le musée du château de MAYENNE	16
	<p><b>Mission 10</b> <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme gestion budgétaire et financière</i></p>	
21	Création d'une régie au sein de la Direction des transports et de la mobilité relative à la gestion des encaissements du transport de voyageurs	17
21 bis	Garantie d'emprunt - EHPAD « Résidence des Tilleuls » à LASSAY-LES-CHATEAUX	17
	<p><i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i></p>	
22	Convention de mise à disposition à titre précaire de bureaux sis centre administratif Jean Monnet à LAVAL au profit de l'Association des assistantes maternelles agréées de la Mayenne	18
23	Convention de concession temporaire et précaire à titre gracieux de terrains au profit du GAEC « des Rivières » sur la commune de THUBOEUF	18
24	Vente aux enchères de biens réformés par le Conseil général de la Mayenne	19

## **MISSION 1 SOLIDARITÉ – PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME PERSONNES ÂGÉES**

#### **1 - DEMANDE D'AIDE À L'INVESTISSEMENT FORMULÉE PAR L'EHPAD 'LES TILLEULS' DE LASSAY-LES-CHÂTEAUX POUR SA RESTRUCTURATION**

La Commission permanente a, conformément aux modalités arrêtées par délibérations du Conseil général du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et du 28 juin 2010 concernant le dispositif d'aide à l'investissement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, fixé à 679 587,30 € le montant de la subvention allouée à l'EHPAD « Les Tilleuls » de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, pour le financement de sa restructuration.

*- Chapitre 204 – nature 204178 – fonction 53 – ligne de crédit 4481 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

## **MISSION 2 SOLIDARITÉ – ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION**

### **PROGRAMME 03 : PROGRAMME INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

#### **1 bis - SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN DISPOSITIF - « DYNAMISER LE PARCOURS D'INSERTION DES PUBLICS EN CONTRAT AIDÉ »**

La Commission permanente a alloué la subvention suivante, dans le cadre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) attribuée au Département de la Mayenne :

	Bénéficiaire	Régime d'allocation	N° Presage	Période de réalisation	Coût total	Financement Conseil général	Financement FSE
<b>Dispositif 6</b> <i>Dynamiser le parcours d'insertion des publics en contrat aidé</i>	<b>Société Avenir Formation 53</b>	Subvention	33980	01/01/2011-31/12/2012	222 299,20 €	111 149,60 €	111 149,60 €

étant précisé que la présente décision se substitue à celle en date du 6 décembre 2010, concernant l'attribution d'une subvention de 225 000 €, dont 112 500 € au titre du FSE pour le dispositif 6, à la société Avenir Formation 53.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 041 – ligne de crédit 10573 -

- Adopté à l'unanimité -

---

## 2 - SIGNATURE DU PROTOCOLE 2011-2014 DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LAVAL AGGLOMÉRATION

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer le protocole d'accord pour 2011-2014 entre l'État, le Département de la Mayenne et la Communauté d'agglomération de Laval, pour la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Laval agglomération, dont l'objectif général est l'amélioration de l'accès à l'emploi des femmes et des hommes exclus du marché de l'emploi, par la mise en œuvre de parcours individualisés visant leur insertion sociale et professionnelle durable.

Les orientations prioritaires du PLIE sur la période 2011-2014 sont les suivantes :

- 1) accompagner les publics prioritaires du territoire,
- 2) développer les relations avec les entreprises et les partenaires économiques,
- 3) favoriser l'accès à la formation et à la qualification des bénéficiaires en lien avec les besoins du territoire,
- 4) renforcer la mise en réseau des acteurs,
- 5) concevoir des projets et promouvoir le développement des activités d'insertion,

La participation financière du Département, se traduisant par la valorisation des financements accordés sur les actions cofinancées, est maintenue. Une contribution départementale de 20 000 € est également apportée pour la mise en œuvre des actions d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active menées en antennes solidarités par le PLIE.

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 3**

### **DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

---

#### **3 - AMÉNAGEMENT DE LA RD 771 EN SORTIE SUD-OUEST DE LAVAL – SECTION RD 910 « LA MACHENOTTIÈRE » - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé le projet de convention qui lui a été présenté, à intervenir entre le Département de la Mayenne et la Communauté d'agglomération de Laval, ayant pour objet le versement par la Communauté d'agglomération de Laval au Département d'une participation pour le financement de la deuxième section du projet d'aménagement de la sortie sud-ouest de Laval (RD 771), comprise entre le giratoire de la RD 910 et le lieu-dit « la Machenottière » ; le montant de la participation de Laval Agglomération est plafonné à 1 872 000 € (au taux de 22,5 % du montant HT de l'opération estimée à 8 320 000 € HT) ; le versement de cette participation sera échelonné sur les exercices 2011 et 2012,

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention.

*- Chapitre 13 – nature 1314 – fonction 621 – ligne de crédit 8130 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

---

#### **4 - RD 31 - AXE LAVAL / ERNÉE - MISE À 2X2 VOIES DE "LA CROIX DU BOUQUET" AU CRÉNEAU DU "BOURG MOREAU" - ACQUISITION FONCIÈRE - COMMUNE DE CHAILLAND**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé la promesse de vente qui lui a été présentée dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD 31, de "la Croix du Bouquet" au créneau du "Bourg Moreau" - axe LAVAL / ERNÉE :

Vendeur : Monsieur Gérard BETTON

Superficie à acquérir : 550 m<sup>2</sup> environ.

Montant global de la dépense estimé à environ 2 665 €, y compris indemnité d'éviction.

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer l'acte correspondant.

*- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 1605 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

---

**5 - ROUTES DÉPARTEMENTALES ET AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE (BÂTIMENTS, VOIES VERTES, ETC.) - MARCHÉS À BONS DE COMMANDE - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES POUR DES PRESTATIONS FONCIÈRES ET TOPOGRAPHIQUES**

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à lancer une procédure de consultation des entreprises par appel d'offres ouvert, de niveau européen, sans option, ni variante possible, en application de l'article 33 du code des marchés publics, dans les conditions proposées, en vue de la passation de marchés de prestations de service, à bons de commande, pour des prestations foncières (bornage, documents d'arpentage,...) ou topographiques (relevé de terrain, implantation d'ouvrages, contrôles, levé des ouvrages réalisés,...), dans le cadre de la réalisation d'aménagements sur le réseau routier départemental et autres éléments du patrimoine départemental : bâtiments, voies vertes, rivière La Mayenne... , selon l'allotissement suivant :

- lot 1 : Agence technique départementale Nord, prestations foncières;
- lot 2 : Agence technique départementale Nord, prestations topographiques;
- lot 3 : Agence technique départementale Centre, prestations foncières;
- lot 4 : Agence technique départementale Centre, prestations topographiques;
- lot 5 : Agence technique départementale Sud, prestations foncières;
- lot 6 : Agence technique départementale Sud, prestations topographiques.

- Adopté à l'unanimité -

---

**6 - CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE ET LA COMMUNE D'ERNÉE AU DÉPARTEMENT - CONTOURNEMENT ROUTIER D'ERNÉE - RD107/RD 31 NORD**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes du projet de convention qui lui a été présenté, à intervenir entre le Département, la commune d'ERNÉE et la Communauté de communes de l'Ernée, ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par les deux collectivités précitées, pour la réalisation du contournement routier d'ERNÉE (RD 31 - section RD 107/RD 31 nord) [inscrit au protocole de désenclavement urbain et rural de la Mayenne signé le 6 juin 2008 avec la Région de Pays de la Loire]. Les montants des participations de la commune d'ERNÉE et de la Communauté de communes de l'Ernée aux dépenses sont arrêtés suivant le calendrier prévisionnel et l'estimation des dépenses mentionnés dans ladite convention, à savoir :

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses réalisées TTC	4 604,60 €				
Estimation des dépenses TTC		93 000 €	152 000 €	212 000 €	886 000 €
Part de la Communauté de communes de l'Ernée : 11,16 % en TTC	513,87 €	10 380 €	17 000 €	23 500 €	99 000 €
Part de la commune d'ERNÉE : 11,16 % en TTC	513,87 €	10 380 €	17 000 €	23 500 €	99 000 €

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention.

- Chapitre 13 – nature 1314 – fonction 621 – ligne de crédit 10466 -

- Adopté à l'unanimité -

---

**7 - CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SORTIE SUD OUEST DE LAVAL - 1ÈRE TRANCHE DE TRAVAUX - SECTION RD112/RD910 - DANS L'EMPRISE DE LA RD 771 SUR LES COMMUNES DE LAVAL ET MONTIGNÉ-LE-BRILLANT**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé le projet de convention qui lui a été présenté, à intervenir entre, d'une part, le Département de la Mayenne, d'autre part, la Ville de LAVAL et la Communauté d'agglomération de LAVAL, fixant les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité, dans le cadre de l'aménagement de la sortie sud-ouest de LAVAL sur les communes de LAVAL et MONTIGNÉ-LE-BRILLANT (section RD 112 / RD 910 – dans l'emprise de la RD 771),

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention.

*- Adopté à l'unanimité -*

---

**7 bis - CONTOURNEMENT OUEST DE VILLAINES-LA-JUHEL - RÉTROCESSION PAR LA SAFER MAINE OCÉAN AU DÉPARTEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ MISE EN RÉSERVE FONCIÈRE SISE À 'LA BARATTIÈRE' - ACQUISITIONS FONCIÈRES**

---

La Commission permanente a précisé sur la forme sa décision du 9 mai 2011 ayant fait l'objet de la délibération n° 2, relative à la rétrocession par la SAFER MAINE OCÉAN au Département d'une propriété mise en réserve foncière sise à « la Barattière » à VILLAINES-LA-JUHEL. Le dernier paragraphe du premier point de cette décision est précisé dans les termes suivants :

« étant précisé, d'une part, que le solde du préfinancement sera ajusté après rétrocession et les comptes financiers considérés comme soldés, d'autre part, que les terrains rétrocédés pourront être mis en gestion auprès de la SAFER, en tout ou partie, à travers une convention de mise à disposition précaire et révocable ».

La délibération adoptée ce jour, reprenant la teneur de celle en date du 9 mai 2011 ainsi précisée se substitue à cette dernière.

*- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 5784 -  
- Chapitre 011 – nature 62268 – fonction 621 – ligne de crédit 5850 -  
- Chapitre 23 – nature 238 – fonction 621 – ligne de crédit 5787 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

---

**PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

---

---

**8 - INTERNET HAUT DÉBIT PAR VOIE SATELLITAIRE OU HERTZIENNE**

---

La Commission permanente a réservé une suite favorable aux 4 demandes suivantes présentées au titre du dispositif départemental d'aide à l'équipement individuel en moyens de réception Internet haut débit par voie satellitaire ou hertzienne, dans les territoires non accessibles à cette technologie par voie filaire, mis en place par le Conseil général le 27 juin 2008, et consistant en une subvention dont le montant est égal aux frais engagés en achat de matériel et installation, dans la limite de 500 € TTC (soit 418 € HT) :



<u>Bénéficiaire</u>	<u>adresse d'installation</u>
Monsieur et Madame Roger BALTHAZAR	BRECÉ
Monsieur et Madame Robert QUILLAY	FONTAINE-COUVERTE
Monsieur Patrice METAYER	LA CHAPELLE-ANTHENAISE
Monsieur et Madame Jean-Luc VERGNIAULT	LA CROIXILLE

- Chapitre 204 – nature 2042 – fonction 74 – lignes de crédit 8187 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 4**

### **ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

#### **PROGRAMME 02 : PROGRAMME DÉCHETS ET ÉNERGIE**

#### **9 - GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON**

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental d'aide aux collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant de la dépense HT</b>	<b>Montant de la subvention allouée</b>
Communauté de communes du Pays de LOIRON	Salaire de l'animatrice "prévention". Réalisation d'un guide des déchets d'entreprises. Incitation à la location de broyeurs par les particuliers.	44 200 €	4 833 € <i>Au taux de 30 % (Plafonné à 0,3 €/habitant/an)</i>

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 731 – ligne de crédit 1184 -

- Adopté à l'unanimité -

#### **10 - AIDES AUX ÉQUIPEMENTS UTILISANT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE**

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental d'aide au développement des énergies renouvelables :

Bénéficiaire	Objet	Montant de la dépense éligible	Montant de la subvention allouée <i>(au taux de 10 % du montant HT et plafonné à 10 000 €)</i>
Communauté de communes de l'Ernée	Installation d'une chaudière au bois déchiqueté (chaudière, local stockage, réseau, etc.).	518 000 € HT	10 000 €

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 738 – ligne de crédit 9255 -

- Adopté à l'unanimité -

---

## 11 - CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

---

La Commission permanente :

☞ a retenu la proposition d'achat de certificats d'économies d'énergie (CEE) formulée par la société Amsterdam Capital Trading, concernant 2 892 733 kWh Cumac (kWh cumulés actualisés, représentatifs du volume de gaz à effet de serre économisé par le Département de la Mayenne dans la rénovation du bâti et des équipements), au prix de 0,38 centime d'euro le kWh, soit un montant total de 10 992,39 €, qui sera versé au Conseil général 30 jours après réception des certificats sur le compte EMMY (plate-forme nationale de mise en relation entre obligés [distributeurs d'énergie] et non obligés [collectivités et personnes morales ayant réalisé des travaux de maîtrise de la dépense énergétique sur leur patrimoine] ),

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre, notamment le contrat de vente correspondant.

- Adopté à l'unanimité -

## PROGRAMME 03 : PROGRAMME MILIEUX ET PAYSAGES

---

## 12 - RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

---

La Commission permanente :

☞ a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide à la restauration et à l'entretien des cours d'eau non navigables :

Bénéficiaire	Objet	Dépense éligible TTC	Montant de l'aide
Syndicat de bassin de l'Oudon	Travaux tranche 4 : entretien de la végétation, suppression d'ouvrages, diversification du lit, plantations, travaux adaptés à la présence de la libellule « Agrion du Mercure », arrachage de Jussie et suivi d'indicateurs.	221 559 €	38 736 €,

*étant précisé que cette subvention intervenant en complément de celle de l'Agence de l'eau et du Conseil régional, son montant a été arrêté dans la limite d'un plafond d'aides de 80 %, toutes subventions confondues, conformément aux modalités arrêtées par le Conseil général.*

Bénéficiaire	Objet	Dépense éligible TTC	Montant de l'aide
Syndicat de bassin de l'Erve	Travaux tranche 4 : travaux sur ripisylve et berges, aménagement d'abreuvoirs et suivi des indicateurs.	85 418 €	17 083 € (au taux de 20 %)
Syndicat de bassin de la Vaige	Travaux tranche 2 : travaux sur ripisylve et berges, aménagement d'abreuvoirs et suivi des indicateurs.	96 009 €	19 201 € (au taux de 20 %)

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer un contrat territorial milieux aquatiques avec le syndicat de bassin de l' Aron pour la période 2010-2015,

☞ a attribué la subvention suivante audit syndicat :

Bénéficiaire	Objet	Dépense éligible TTC	Montant de l'aide
Syndicat de bassin de l' Aron	Réalisation de la première tranche des travaux sur l' Aron : travaux de restauration et d'entretien, enlèvement d'embâcles, gestion de la ripisylve, pose de clôture, aménagement d'abreuvoirs et suivi d'indicateurs.	51 978 €	10 395 € (au taux de 20 %)

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 738 – ligne de crédit 936 -  
- Adopté à l'unanimité des votants (1 abstention : Norbert BOUVET) -

## **PROGRAMME 04 : PROGRAMME SÉCURITÉ SANITAIRE**

### **13 - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES : PROPOSITION DE NOUVEAUX TARIFS POUR DEUX PRESTATIONS À LA CLIENTÈLE**

La Commission permanente :

☞ a approuvé la mise en place au laboratoire départemental d'analyses (LDA 53) d'une analyse de recherche d'anticorps anti-besnoitia par la technique ELISA sur sérum bovin individuel, pour un montant unitaire de 11,22 € HT,

☞ a adopté le principe de la refacturation des frais de collectes par un prestataire extérieur à hauteur des frais réellement engagés augmentés de 7 % TTC.

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 5 TRANSPORT ET MOBILITÉ**

### **PROGRAMME 02 : PROGRAMME TRANSPORT DE VOYAGEURS**

#### **14 - CONVENTION AVEC LAVAL AGGLOMÉRATION RELATIVE AUX MODALITÉS FINANCIÈRES D'OCCUPATION DU CONSEIL GÉNÉRAL À L'ESPACE TUL**

La Commission permanente :

✚ a approuvé les termes de la convention qui lui a été présentée, à intervenir entre le Conseil général et la Communauté d'agglomération de Laval, définissant les modalités techniques et financières mises en place en ce qui concerne l'utilisation de l'espace accueil TUL pour la commercialisation des titres de transport du réseau départemental. Ces titres, ainsi que les informations sur celui-ci seront délivrés par le délégataire du réseau de la communauté d'agglomération, KEOLIS Laval. Le montant annuel de la participation du Département, estimé à 7 200 €, qui concerne les frais liés au bâtiment sera calculé sur la base suivante :

- 2/3 Communauté d'agglomération de Laval,
- 1/3 Département de la Mayenne.

Ce montant sera revu chaque année en fonction des dépenses réelles. Le montant de la participation départementale sera fixé prorata temporis pour la première année : pour un commencement d'exécution en août 2011, sur 5/12 du montant annuel, soit 2 993,05 €.

✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention, ainsi que les documents se rapportant à son exécution.

*- Adopté à l'unanimité -*

## **MISSION 6 ENSEIGNEMENT**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME COLLÈGES**

#### **15 - CONSULTATION RELATIVE À L'ACHAT DE FOURNITURES POUR LES ÉQUIPES MUTUALISÉES**

La Commission permanente a approuvé les modifications apportées aux critères de jugement des offres actés par délibération du 7 mars 2011, concernant le lancement d'une procédure de consultation d'entreprises par appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés à bons de commande allotés en 8 lots séparés, relatifs à l'achat de fournitures et de matériaux pour permettre aux équipes mutualisées intervenant dans les collèges et les bâtiments départementaux d'entretenir le patrimoine du Conseil général, le critère « valeur technique de l'offre » ayant été remplacé par le critère "formation" ; les critères de jugement des offres actés ce jour sont les suivants :

Nature par Lot	Critères	Prix	Délai	Formation
Lot 1 Carrelage, faïence		65%	30%	5%
Lot 2 Électricité		60%	35%	5%
Lot 3 Chauffage		60%	35%	5%
Lot 4 Plomberie		60%	35%	5%
Lot 5 Peinture papier peint		65%	30%	5%
Lot 6 Revêtement de sol		65%	30%	5%
Lot 7 Bois, dérivés, plaques de plâtre, plafonds suspendus		65%	30%	5%
Lot 8 Quincaillerie		60%	40%	x

- Lignes budgétaires affectées aux programmes concernés-

- Adopté à l'unanimité -

## MISSION 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI

### PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

#### 16 - COMMERCE ET ARTISANAT EN MILIEU RURAL

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural :

Bénéficiaire	Nature de l'activité	Coût de l'opération	Subvention départementale allouée
EURL A.B MÉCA (gérant : M. Anthony BEUNET)	Reprise, en novembre 2010, d'une activité mécanique - réparations - restauration - vente (neuves et occasions) - achat - location : autos, motos, scooters, cyclomoteurs - vente de toutes pièces détachées, accessoires et vêtements s'y rapportant à MÉRAL	57 500 € HT	6 000 € (soit 25 % d'une dépense éligible de 27 812 € HT plafonnée à 24 000 € HT)
Commune de BOUÈRE	Création d'un restaurant	223 966 €	5 000 € (soit 25 % d'une dépense éligible de 184 471 € HT plafonnée à 20 000 € HT)

Bénéficiaire	Nature de l'activité	Coût de l'opération	Subvention départementale allouée
EURL BENOIST (gérant : M. Ludovic BENOIST)	Création, en mai 2010, d'une activité charpente - couverture - zinguerie à BRECE	77 363 €	6 000 € (soit 25 % d'une dépense éligible de 54 791 € HT plafonnée à 24 000 € HT)
Mlle Elsa COËLO	Reprise, en mars 2011, d'un salon de coiffure mixte - parfumerie - esthétique - vente de produits cosmétiques - bijoux fantaisie à GREZ-EN-BOUÈRE	48 500 €	1 759 € (soit 25 % d'une dépense éligible de 7 036 € HT)
SCI GOUGEON COËLO (co-gérants : Monsieur Maxime GOUGEON et Mlle Elsa COËLO)		27 326 €	3 241 € (soit 25 % d'une dépense éligible de 25 000 € HT plafonnée à 12 964 € HT)
		75 826 € HT	soit une aide globale plafonnée à 5 000 €

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 93 – ligne de crédit 857 -

- Chapitre 204 – nature 2042 – fonction 93 – ligne de crédit 858 -

- Adopté à l'unanimité -

## 17 - IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La Commission permanente :

↳ a attribué les aides suivantes au titre du dispositif mentionné ci-dessus, en application de la délibération du Conseil général du 4 février 2011 :

- concernant des demandes d'aides parvenues au Conseil général avant le 7 février 2011, pour des opérations dont le début des travaux interviendra avant le 31 décembre 2011 (application des modalités de calcul antérieures), figurant sur la liste des 32 opérations retenues à ce titre par la Commission permanente le 7 mars 2011 :

Bénéficiaire	Opération	Subvention départementale
SCI VAIGES IMMO	Construction d'un bâtiment pour la SARL E.R.D.I. (Étude Recherche Développement Ingeneering) à VAIGES	118 268 € (25 % d'une dépense éligible de 473 070 € HT)
SCI CARAU	Extension d'un bâtiment pour la SA ERMO à MAYENNE	140 000 € (25 % d'une dépense éligible de 592 017 € HT plafonnée à 560 000 € HT)
SAS CORDERIE HENRI LANCELIN	Extension d'un bâtiment à ERNÉE	30 965 € (25 % d'une dépense éligible de 123 858 € HT)
SA FARAL (Fournitures et Ateliers de Rectification Automobile de Laval)	Construction d'un bâtiment à usage de stockage et d'atelier à LAVAL	76 426 € (20 % d'une dépense éligible de 382 128 € HT)
SCI PREFAMOD	Construction de bâtiments pour la SAS SOCRAMAT FABRICATION à LA SELLE CRAONNAISE	140 000 € (7,5 % d'une dépense éligible de 2 601 370 € HT plafonnée à 1 866 667 € HT)
SA MCB INDUSTRIE	Rénovation et modernisation des bâtiments existants dont extension d'un atelier et d'un bâtiment administratif à CHÂTEAU-GONTIER	140 000 € (15 % d'une dépense éligible de 1 458 597 € HT plafonnée à 933 333 € HT)

- au titre du nouveau règlement du dispositif immobilier d'entreprise adopté le 4 février 2011 :

Bénéficiaire	Opération	Subvention départementale
SAS CRUARD CHARPENTE	extension d'un bâtiment en 2 tranches (atelier d'assemblage ossature bois) à SIMPLÉ	102 225 € (10 % d'une dépense éligible de 1 022 251 € HT)

☞ a approuvé les termes des conventions à intervenir dans ce cadre entre le Département de la Mayenne et :

- la SCI VAIGES IMMO et la société E.R.D.I.,
- la SCI CARAU et la société ERMO,
- la société Corderie Henri LANCELIN,
- la société FARAL (Fournitures et Ateliers de Rectification Automobile de Laval),
- la SCI PREFAMOD et la société SOCRAMAT FABRICATION,
- la société MCB INDUSTRIE,
- la société CRUARD CHARPENTE,

et a autorisé le Président du Conseil général à signer ces conventions au nom du Département,

☞ a statué favorablement sur la demande d'agrément départemental présentée par la société de crédit-bail immobilier BATIROC NORMANDIE,

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention-type à passer avec cette dernière.

- Chapitre 204 – nature 2042 – fonction 93 – ligne de crédit 853 -

- Adopté à l'unanimité -

## **PROGRAMME 03 : PROGRAMME TOURISME**

### **18 - TOURISME**

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental d'aide aux équipements touristiques et de loisirs :

⇒ Activités de pleine nature :

Bénéficiaire	Opération	Subvention départementale allouée
Commune de CRAON	Aménagement d'une passerelle sur l'Oudon afin de relier les itinéraires de CRAON et de LIVRÉ-LA-TOUCHE	<b>8 000 €</b> (au taux de 40 % d'une dépense subventionnable de 20 000 €)

- Chapitre 204 – nature 2042 – fonction 94 – ligne de crédit 9355 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 8 CULTURE ET PATRIMOINE**

### **PROGRAMME 02 : PROGRAMME PATRIMOINE**

---

#### **19 - PARTICIPATION AUX FÊTES MÉDIÉVALES DE SAINTE-SUZANNE : MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU SITE**

---

La Commission permanente, dans le cadre des fêtes médiévales organisées les 9 et 10 juillet 2011 par la commune de SAINTE-SUZANNE :

↳ a modifié comme suit les horaires d'ouverture et de fermeture du château de SAINTE-SUZANNE :

- le 9 juillet 2011 : fermeture exceptionnelle du château le matin, ouverture du site au public à 14 h 00,
- les 8 et 9 juillet 2011 : réouverture du site au public à 22 h 00 et fermeture à 1 h 00.

↳ a adopté le principe de la gratuité de l'accès au CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) du château les 9 et 10 juillet 2011.

*- Adopté à l'unanimité -*

---

#### **20 - AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DE LA SECTION MÉDIÉVALE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL DANS LE MUSÉE DU CHÂTEAU DE MAYENNE**

---

La Commission permanente :

↳ a approuvé les termes de l'avenant qui lui a été présenté, avenant à la convention liant le Département de la Mayenne et la Ville de MAYENNE fixant les conditions de présentation dans l'une des salles du musée du château de MAYENNE des collections archéologiques départementales concernant le Moyen Âge ; cet avenant, adapté à l'évolution du fonctionnement du Musée du château de MAYENNE, ouvre la possibilité de création d'expositions temporaires dans la salle occupée par les collections départementales, précise les conditions de réalisation de ces expositions temporaires, et clarifie les modalités d'identification des collections départementales sur les supports de communication,

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer cet avenant.

*- Adopté à l'unanimité -*



## **MISSION 10**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE**

#### **21 - CRÉATION D'UNE RÉGIE AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ RELATIVE À LA GESTION DES ENCAISSEMENTS DU TRANSPORT DE VOYAGEURS**

La Commission permanente a adopté le principe de la création d'une régie de recettes au sein de la direction des transports et de la mobilité, relative à la gestion des encaissements du transport de voyageurs, conformément à la réglementation en vigueur.

Les conditions de fonctionnement de cette régie sont arrêtées comme suit :

- cette régie sera installée à l'Hôtel du Département, 39 rue Mazagran à LAVAL, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- le régisseur, agent du Département de la Mayenne, aura la responsabilité du recouvrement des recettes de la vente des tickets aux usagers et aux transporteurs ;
- le montant annuel des recettes étant estimé à 350 000 €, soit l'équivalent sur 10 mois d'un montant moyen de 35 000 €, le montant du cautionnement obligatoire sera de 3 800 € et l'indemnité de responsabilité sera de 320 € ;
- les recettes pourront être encaissées en numéraire, au moyen de chèques bancaires, postaux ou assimilées et par carte bancaire, étant précisé que la mise en place de la carte bancaire entraîne l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la trésorerie générale, la mise en place d'un terminal de paiement électronique (TPE) agréé par le GIE (groupement d'intérêt économique) des cartes bancaires et la signature d'un contrat d'adhésion avec l'établissement financier émetteur de la carte.

*- Adopté à l'unanimité -*

#### **21 bis - GARANTIE D'EMPRUNT - EHPAD « RÉSIDENCE DES TILLEULS » À LASSAY-LES-CHATEAUX**

La Commission permanente :

- ✚ a donné la garantie du Département à l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) « Les Tilleuls » de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, sur, conformément au règlement départemental des garanties d'emprunt approuvé par le Conseil général le 15 octobre 2007, 50 % du montant global des emprunts de 6 953 085 €, soit sur 3 476 542,50 €, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour sa restructuration, à parité avec la garantie donnée par la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX,
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer tous les documents à intervenir en application de la présente délibération, notamment les contrats de prêt et les conventions établies dans la forme réglementaire, précisant les engagements de chacune des parties.

*- Adopté à l'unanimité -*

## **PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE**

---

### **22 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE DE BUREAUX SIS CENTRE ADMINISTRATIF JEAN MONNET À LAVAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES DE LA MAYENNE**

---

La Commission permanente :

- ↳ a adopté le principe de la mise à disposition gracieuse au profit de l'association des assistantes maternelles agréées de la Mayenne de locaux situés au rez-de-chaussée de l'ancien de logement de fonction du centre départemental Jean MONNET à LAVAL, en vue du transfert de son activité,
- ↳ a autorisé le Président à signer au nom du Département la convention de mise à disposition gracieuse correspondante et les différents actes à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

---

### **23 - CONVENTION DE CONCESSION TEMPORAIRE ET PRÉCAIRE À TITRE GRACIEUX DE TERRAINS AU PROFIT DU GAEC « DES RIVIÈRES » SUR LA COMMUNE DE THUBOEUF**

---

La Commission permanente :

- ↳ a approuvé les conditions proposées dans la convention qui lui a été présentée, concernant la mise à disposition temporaire et précaire de terrains sur la commune de THUBOEUF, au profit de du GAEC « des Rivières », dans l'attente de la réalisation des travaux d'élargissement de la RD 34 entre LASSAY-LES-CHÂTEAUX et COUTERNE,
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention consentie et acceptée à titre gracieux, ainsi que les différents actes à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

---

**24 - VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS RÉFORMÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE**

---

La Commission permanente :

- ✚ a accepté la sortie de l'inventaire du patrimoine du Conseil général de l'ensemble des biens dont la liste lui a été présentée,
- ✚ a autorisé leur mise en vente sur le site Webenchères,
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes de vente relatifs à ces biens.

- Chapitre 77 – nature 775 – fonction 01 – ligne de crédit 4447 -  
- Chapitre 77 – nature 7788 – fonction 0202 – ligne de crédit 10642 -

- Adopté à l'unanimité -

*Le Président,*



*Jean ARTHUIS*

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **23 mai 2011**  
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de **mai 2011 - n° 243**

Prochaine réunion de la Commission permanente :  
lundi 6 juin 2011 (10 h 30) – **Hôtel du Département**